

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION C.L.A.S.Y.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention complémentaire de 15.000 F à l'Association C.L.A.S.Y. afin de permettre, dans le cadre de l'organisation de la Fête du 14 juillet, la mise en place d'un bal au Rond-Point-Pasteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire

APRES en avoir délibéré

A la majorité des voix (28 pour, 7 abstentions M. SCHERRER + pouvoir, M. DESPREZ + pouvoir, Mme MERY + pouvoir, M. GAUTHIER)

DECIDE de l'attribution d'une subvention complémentaire de 15.000 F à l'Association C.L.A.S.Y. pour l'organisation du bal du 14 juillet au Rond-Point-Pasteur

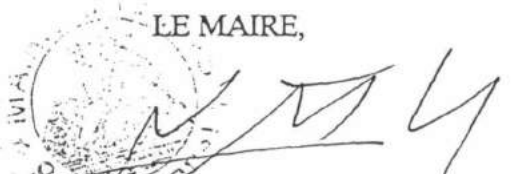
DIT que les crédits seront prélevés sur le budget de la Commune, exercice 1995, Chapitre 940-33-657.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,


(E) Nicolas DUPONT-AIGNAN.




11. JUIL 19 95

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture le 7 juillet 1995 et de la publication le 6 juillet 1995
Le Maire,



